

## L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?

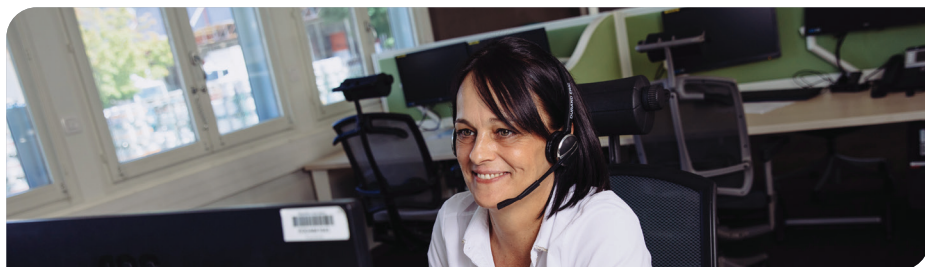
**La distribution d'électricité :** Enedis gère le réseau de distribution publique d'électricité quel que soit votre fournisseur, exploite le réseau (entretien et dépannage) et assure le comptage de vos consommations.

**La fourniture d'électricité :** Le fournisseur gère votre contrat d'électricité et assure donc la facturation à partir des index de consommation transmis par Enedis.

### Qui dois-je contacter lorsque :

**enedis** Votre fournisseur

	enedis	Votre fournisseur
Je déménage, j'emménage dans un logement existant		●
Je fais construire mon logement. Après obtention du permis de construire, je fais ma demande de raccordement sur le site <a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a>	●	
Je souhaite un branchement électrique provisoire pour mon chantier		●
Je modifie mon contrat d'électricité (augmentation/diminution de puissance, résiliation/souscription d'une offre, changement de compte bancaire, ...)		●
Je souhaite modifier mon branchement (suppression ou déplacement de coffret, compteur, ...)	●	●
Je n'ai plus d'électricité chez moi	●	
J'ai une question sur mon contrat d'électricité (réclamation, difficulté de paiement, qualité de fourniture de l'électricité, erreur de relève, facturation,...)		●
Je souhaite produire mon électricité. Après avoir défini mon projet et choisi mon installateur, je fais ma demande de raccordement au réseau sur le site <a href="http://www.enedis.fr">www.enedis.fr</a>	●	
J'ai un problème avec mon installation de production d'électricité	●	
Je fais des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ proches d'un réseau électrique aérien (ravalement de façade, élagage, ...)</li> <li>■ sur mon terrain (forage, construction/modification, ...), je contacte mon fournisseur et je déclare mon projet sur le site :</li> </ul>		<a href="http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr">www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr</a>
J'ai détecté une situation dangereuse sur le réseau de distribution publique d'électricité, je contacte immédiatement Enedis au :		<b>09 72 67 50 XX</b> (xx : n° de département)



## Mes contacts chez mon fournisseur d'électricité

### VOUS DISPOSEZ DÉJÀ D'UN CONTRAT

Retrouvez les coordonnées de votre fournisseur sur votre facture d'électricité

### VOUS NE DISPOSEZ PAS ENCORE D'UN CONTRAT

Optez pour le fournisseur d'électricité de votre choix :

**www.energie-info.fr**

 **0 800 112 212**

## Mes contacts chez Enedis

**DÉPANNAGE OU SITUATION DANGEREUSE**

 **09 72 67 50 xx**  
(xx : n° de département)

### SERVICE CLIENTS



**www.enedis.fr**



**09 69 32 18 33**



**idfe-are@enedis.fr**



Enedis – Service Clients  
TSA 11212 – 91021 EVRY Cedex

Téléchargez l'application

**enedis**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU  
**À MES CÔTÉS**

 App Store

 Google Play

## Mon électricien

Pour toute question sur mon installation électrique privée, je contacte un électricien